

Mécanisme de la sortie des épaules, par le D^r AUVARD. — Je n'envisage ici que la sortie des épaules dans les cas de présentation de la tête (sommet ou face) et laisse par conséquent de côté ceux où l'enfant naît en présentation du siège.

J'emprunte aux professeurs Pajot et Tarnier la description du mécanisme généralement admis aujourd'hui pour la sortie de épaules fœtales.

Voici d'abord l'opinion de M. Pajot, exposée dans le *Dict. des sciences médicales*, tome I, 1888, p. 387, à l'article Accouchements :

« Dès que la tête a complètement franchi la vulve, les efforts expulsifs amènent d'abord la rotation du tronc, et ordinairement le dos fœtal revient du côté qu'il occupait au début ; puis l'épaule, qui se trouve placée derrière la symphyse, apparaît sous

l'arcade, s'y engage, et s'y fixe ; la seconde épaule, celle qui occupe le sacrum, descend alors dans la courbure, parcourt tout le plancher, en forçant le tronc à s'incurver sur son plan latéral, se dégage à la fourchette, se relève en repoussant la première vers le pubis, et dès que la partie expulsée n'est plus suffisamment soutenue par le périnée, son poids l'entraîne, elle retombe et l'extrémité pelvienne du fœtus est immédiatement chassée au dehors par une dernière contraction et entraînée aussi par la tête et les épaules déjà sorties. »

M. Pajot ajoute ces mots ;

« Cazeaux s'est trompé quand il a soutenu contre P. Dubois que l'épaule postérieure se dégageait la première ; l'épaule antérieure représente l'occiput, elle se dégage la première comme lui et cela est tout simple ; la paroi antérieure du bassin étant beaucoup plus courte et moins courbe que l'autre, l'épaule antérieure arrive au dehors bien avant la postérieure ; elle trouve un vide sous l'arcade et s'y engage, ce qui revient à dire qu'elle se dégage du bassin. Cazeaux pense que cette assertion peut être vraie chez les primipares, mais non chez les femmes ayant eu des enfants et le périnée déchiré sans doute, et c'est là une preuve de plus que le dégageement en premier de l'épaule antérieure est le mécanisme régulier. »

Voici maintenant la description de MM. Tarnier et Chantreuil (Traité d'accouchements, t. I, 1882, p. 647) :

« Après le cinquième temps, le tronc du fœtus est encore tout entier dans les parties génitales, et le mécanisme de son expulsion doit nous arrêter quelques instants. L'épaule antérieure vient d'abord se placer au-dessous du pubis et apparaît à la vulve ; bientôt le tronc subit un mouvement d'inflexion latérale et l'épaule postérieure s'avance à son tour et parcourt toute la longueur du périnée, et franchit la vulve pendant que l'épaule antérieure reste encore immobilisée sous le pubis. Aussi peut-on discuter sans fin pour savoir quelle est celle des deux épaules qui se dégage la première : Est-ce l'épaule antérieure, par la raison qu'elle s'avance la première et vient se placer sous l'arcade pubienne ? Est-ce, au contraire, l'épaule postérieure, par la raison

qu'elle a franchi la vulve, alors que l'autre épaule est encore sous le pubis ?

Pour rester purement dans le domaine de l'observation, nous répétons que l'épaule antérieure se dégage en partie avant l'épaule postérieure, mais que celle-ci sort complètement des parties génitales avant l'épaule antérieure. »

Avant Paul Dubois, le mécanisme de sortie des épaules était différemment expliqué, ainsi qu'on peut s'en assurer par la lecture de Gardien, Baudelocque, Mme Boivin, Capuron, Dugès, mais je n'insiste pas me proposant de tracer l'historique complet de la question dans un mémoire ultérieur, où je publierai en détail les observations dont je veux simplement exposer ici le résultat.

Je résume les deux passages qui précèdent, pour formuler le mécanisme généralement accepté aujourd'hui. Quand la tête, sortie des organes génitaux, a subi le mouvement de rotation externe, l'épaule antérieure apparaît la première à la vulve, puis vient l'épaule postérieure. Mais l'épaule antérieure, qui a commencé son dégagement avant la postérieure, ne le termine qu'après cette dernière (d'où la contestation soulevée par Cazeaux). Pour éviter toute ambiguïté dans la description de ce mécanisme, on peut décrire l'ordre de sortie ainsi :

- 1° Sortie d'une partie de l'épaule antérieure;
- 2° Sortie de toute l'épaule postérieure;
- 3° Sortie de l'autre partie de l'épaule antérieure.

D'où le conseil classique donné pour l'extraction du tronc après la sortie de la tête et dont j'emprunte l'énoncé à M. Tarnier (1) :

« ... On saisit la tête entre les deux mains, en écartant les doigts pour prendre un point d'appui à sa base et l'on fait quelques tractions en bas pour engager les épaules au détroit inférieur. Quand l'épaule antérieure apparaît dans la symphyse pubienne, on relève doucement l'enfant pour dégager à son tour l'épaule postérieure. »

(1) Nouveau Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques, article Forceps, p. 382.

Or, pénétré de ces principes classiques, et me fiant à la parole des maîtres, je fus, le 15 août 1887, très surpris et vivement intéressé d'observer chez une jeune secondipare à terme le mécanisme suivant : La tête qui se présentait en OIGA étant sortie naturellement, je la soutins en la relevant peut-être un peu plus qu'on n'a coutume de le faire ; la rotation s'exécuta normalement, et pendant que je maintenais la tête, sans pratiquer aucune espèce de traction, par conséquent sous l'impulsion seule des muscles utérins et abdominaux, je vis, *avant que l'épaule antérieure n'eût apparu à la vulve*, l'épaule postérieure franchir le périnée, se dégager complètement, et alors seulement l'épaule antérieure opérer sa sortie.

Pendant tout le temps de la sortie de l'épaule postérieure, l'arcade pubienne était restée en rapport avec le sillon d'union du cou et de l'épaule. Il s'était accompli en ce point un mouvement de charnière analogue à celui qui se passe à la jonction du cou et de l'occiput pendant le dégagement de la tête.

Dans ce cas il y avait eu dégagement primitif de l'épaule postérieure, non comme dans le mécanisme invoqué par Cazeaux, après apparition préalable de l'épaule antérieure sous la symphyse pubienne, mais *avant cette apparition*. C'était donc bien sans contestation possible un dégagement des épaules se faisant d'abord par la sortie complète de l'épaule postérieure, puis par celle de l'épaule antérieure.

Depuis ce premier fait, j'ai, soit dans ma pratique privée, soit chez les sages-femmes des hôpitaux, observé 9 autres cas, où, soutenant la tête immédiatement après sa sortie, et abandonnant absolument l'expulsion du tronc à la nature, j'ai pu surveiller le mode de sortie des épaules.

Sur ce total de dix accouchements, j'ai vu 7 fois le mécanisme que je viens de décrire, c'est-à-dire le dégagement primitif de l'épaule postérieure, 3 fois le mécanisme classique, le dégagement de l'épaule antérieure la première.

Je ne parle naturellement pas des faits où j'ai été obligé d'intervenir pour le dégagement du tronc.

Curieux de vérifier ce mécanisme sur un plus grand nombre de cas, j'ai, pendant mon intérim à la Maternité de la Charité, prié les élèves qui pratiquaient les accouchements sous la surveillance des sages-femmes, de vouloir bien noter très exactement le mode de sortie des épaules.

J'ai pu recueillir ainsi cinquante faits dont les renseignements m'ont été fournis d'une façon assez nette pour mériter confiance (j'ai éliminé ceux où il pouvait exister quelques doutes).

Sur ces 50 accouchements, on a noté :

- 33 fois le dégagement primitif de l'épaule antérieure ;
- 12 fois le dégagement primitif de l'épaule postérieure ;
- 5 fois le dégagement simultané des épaules.

Sur les 33 cas de dégagement primitif de l'épaule antérieure, il en est 6 où la tête n'a pas été soutenue, ou soutenue seulement après l'apparition de l'épaule antérieure sous la symphyse, 14 cas où le dégagement a été aidé et facilité par de légères tractions, 6 cas où le dégagement a été artificiel et enfin 1 cas où la rotation des épaules a été incomplète. Il reste donc 6 cas où la tête étant soutenue, la rotation des épaules étant complète, et l'expulsion abandonnée exclusivement à la nature, l'épaule antérieure s'est dégagée la première.

Sur les 12 cas de dégagement primitif de l'épaule postérieure, il y en est 2 où il a été favorisé par quelque traction, et 1 où il a été artificiel; il reste donc 9 cas où il a été spontané.

Je laisse de côté les observations où le dégagement des épaules a été simultané.

La proportion à retenir est donc de 9 cas de dégagement primitif de l'épaule postérieure contre 6 cas de dégagement primitif de l'épaule antérieure : 9 — 6.

Quelques mots afin de justifier les éliminations que j'ai faites pour arriver aux chiffres précédents.

Pour le dégagement primitif de l'épaule antérieure :

1° Je n'ai pas tenu compte des cas où la tête n'a pas été soutenue, car toutes les femmes ayant été accouchées dans la position dorsale, le poids de l'extrémité céphalique a suffi à entraî-

ner l'épaule antérieure et à vicier le mécanisme normal de l'accouchement.

2° J'ai également rejeté les cas où quelques tractions avaient été pratiquées pour extraire le tronc ; la plupart des élèves imbus de l'idée classique que pour extraire le fœtus il faut d'abord l'attirer en bas, et toujours pressés comme le sont les débutants pour terminer l'accouchement, ont engagé par leurs manœuvres cette épaule antérieure : c'est une ébauche de dégagement artificiel.

3° J'ai naturellement éliminé les cas de dégagement artificiel, ainsi qu'un cas où la rotation était incomplète, car alors l'épaule postérieure ne s'accroche pas derrière le pubis et n'est pas sollicitée à ne sortir que la dernière.

J'ai opéré les mêmes éliminations pour le dégagement primitif à l'épaule postérieure.

C'est ainsi que j'ai obtenu 9 cas de dégagement primitif de l'épaule postérieure, contre 6 pour l'épaule antérieure.

Des chiffres de ma pratique particulière (7 épaules postérieures pour 3 antérieures) et de ceux recueillies à l'hôpital (9 postérieures pour 6 antérieures), il me semble naturel de conclure que le *dégagement primitif de l'épaule postérieure est le mécanisme normal, et celui de l'épaule antérieure l'anormal.*

Mais, je le répète, en terminant, et j'y insiste à dessein : ce mécanisme n'aura lieu qu'aux trois conditions suivantes :

1° Qu'on soutienne la tête dès sa sortie pour empêcher l'action de la pesanteur ;

2° Que la rotation complète des épaules ait lieu, plaçant leur grand axe dans le sens antéro-postérieur ;

3° Qu'on abandonne l'expulsion aux seules forces de la nature.

M. CHARPENTIER. — Je suis absolument de l'avis de M. Auvard : c'est parce qu'on tire sur la tête du fœtus que l'épaule antérieure vient émerger sous la symphyse pubienne. Quand on se contente de soutenir la tête, c'est bien l'épaule postérieure qui sort la première.

M. LOVIOT. — Je prie M. Auvard de vouloir bien préciser : l'épaule postérieure sort-elle complètement avant que l'antérieure ait fait son apparition sous la symphyse pubienne ? S'il en est ainsi, il s'agit alors d'un mécanisme qui n'a rien de classique et je crois, pour ma part, que les classiques ont raison.

Si l'épaule postérieure se dégage la première, c'est parce que l'accoucheur commet la faute de relever fortement la tête aussitôt qu'elle est sortie, empêchant ainsi la descente de l'épaule antérieure.

M. AUVARD.—Je répondrai à M. Loviot que les coupables ne sont pas ceux qui relèvent la tête, mais, au contraire, ceux qui l'abandonnent à l'action de la pesanteur, ou même exagèrent cette action en opérant des tractions en bas et en arrière. J'engage vivement les accoucheurs à observer le mécanisme du sixième temps dans un certain nombre d'accouchements, et je suis sûr qu'ils adopteront ma manière de voir.